

Registre spécial de signalement de danger grave et imminent

Articles 5-5 à 5-8 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié

Fiche de signalement¹ N°

Nom de l'établissement : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone : _____

Nom et prénom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté : _____

Nom et prénom de l'agent exposé au danger : _____

Lieu concerné : _____

Description du danger grave et imminent encouru :

Date et heure du signalement	Signature de l'agent	Signature du chef d'établissement
------------------------------	----------------------	-----------------------------------

Suites données au signalement :

¹ Toutes les fiches de signalement numérotées doivent être conservées dans le registre